

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION
PÔLE ÉTRANGERS

**DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE
OU DE TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE
POUR MINEUR**

Les demandes de titre de voyage et de titre d'identité et de voyage s'effectuent **UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE** et s'il s'agit d'une demande de renouvellement : **exclusivement dans les 4 mois qui précèdent l'expiration du titre.**

La délivrance d'un titre de voyage ou d'un titre d'identité et de voyage est désormais subordonné à la prise des empreintes et la signature d'un talon photo.

Afin d'être convoqué le plus rapidement possible pour cette démarche, merci d'indiquer **une adresse de messagerie** dans la feuille de renseignements, au verso du présent formulaire.

Merci de lire et de suivre attentivement les instructions qui suivent :

L'ensemble des pièces de la liste ci-jointe, ainsi que la feuille de renseignement au verso du présent formulaire, préalablement renseignée, **datée et signée**, doit être envoyé, **par voie postale**, à l'adresse suivante :

**PRÉFECTURE DU VAL DE MARNE
DII – TITRE DE VOYAGE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94038 CRÉTEIL CEDEX**

Merci de Joindre des documents **au format A4.**
Ne pas agraffer et ne pas découper les documents.

**NE PRODUIRE QUE DES COPIES – AUCUN ORIGINAL
N'ENVOYER AUCUN TIMBRE FISCAL.**

Si la demande concerne plusieurs enfants : merci de préparer un dossier par enfant en effectuant le même nombre d'exemplaires des documents que le nombre d'enfants **et en les séparant dans une chemise individuelle dans le cas d'un envoi groupé.**

**Le délai de traitement est d'une durée de 4 mois,
si le dossier est complet.**

Lorsque le titre sera établi, une convocation sera transmise afin de venir le retirer **personnellement, obligatoirement accompagné de l'enfant**, en Préfecture.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(À remplir en MAJUSCULES) et à joindre obligatoirement lors de l'envoi de la demande)

**DEMANDEUR :
(PÈRE, MÈRE OU REPRÉSENTANT LÉGAL)**

NOM :

PRÉNOM :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ENFANT :

NOM :

PRÉNOM :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TAILLE :

--

 M

--	--

COULEUR DES YEUX :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TÉLÉPHONE PORTABLE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

TÉLÉPHONE FIXE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

MAIL :

EN MAJUSCULES

EXEMPLE : jean.dupond@gmail.com **INSCRIRE:** JEAN.DUPOND@GMAIL.COM **ZÉRO = Ø -TIRET: (_) (-)**

L'INDICATION D'UNE ADRESSE DE MESSAGERIE PERMET D'ÊTRE CONVOQUÉ PLUS RAPIDEMENT POUR LA PRISE DES EMPREINTES ET LA SIGNATURE DU TALON PHOTO, DÉMARCHES DÉSORMAIS OBLIGATOIRES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE VOYAGE OU D'UN TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE.

JE SUIS INFORMÉ(E) QUE LES TITRES, ACTES D'ÉTAT CIVIL ET DOCUMENT PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR FERONT L'OBJET D'UNE AUTHENTIFICATION AUPRÈS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES OU ORGANISMES QUI LES ONT ÉMIS.

DATE :

--	--

--	--

--	--	--	--

JJ/MM/AAAA

Signature du parent ou représentant légal :

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION
PÔLE ÉTRANGERS

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE OU DE TITRE D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE POUR MINEUR

Liste des pièces à fournir (copies exclusivement) :

Les documents étrangers doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

- Un acte de naissance ou le livret de famille, **comportant la filiation.**
- Un certificat administratif **daté de moins d'une année** délivrée par l'Office de Protection des Réfugiés et des Apatrides.
- Le ou les titre(s) de séjour du ou des parents en cours de validité et à la bonne adresse (recto verso).
- La copie du document de circulation ou d'un titre d'identité républicain (recto verso) (si le mineur en détient un).
- Un justificatif de domicile **daté de moins de 3 mois** :

La date d'émission du document doit être de moins de 3 mois, **y compris pour un échéancier.**

Si le demandeur est locataire ou propriétaire :

Une facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties, les caractéristiques du logement et les signatures) et la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation ou la taxe foncière, **datée de moins de 3 mois.**

Si le demandeur est hébergé à l'hôtel : Une attestation de l'hôtelier **et** la facture du dernier mois.

Si le demandeur est hébergé par un particulier :

Une attestation d'hébergement, **datée de moins de 3 mois**, précisant à la fois le nom de l'hébergeant et le nom de l'hébergé, **et signée par l'hébergeant.**

Une copie (identité et validité) de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (titre de séjour à la même adresse, carte nationale d'identité ou passeport français).

Une facture d'électricité ou d'eau ou de gaz ou de téléphone fixe (facture de mobile non acceptée) ou d'accès à internet ou le bail de location (faisant apparaître le nom et les coordonnées des parties, les caractéristiques du logement et les signatures) et la dernière quittance de loyer ou la taxe d'habitation ou la taxe foncière, **datée de moins de 3 mois, de l'hébergeant.**

- La fiche de renseignements (page 2) **préalablement renseignée, datée et signée.**

NE PAS OUBLIER D'INDIQUER LA TAILLE ET LA COULEUR DES YEUX

- **S'il s'agit d'une demande de renouvellement :**

La copie de l'ancien titre de voyage ou titre d'identité et de voyage (identité et validité).

S'il s'agit d'une demande de duplicata :

- **S'il s'agit d'un vol :** une déclaration de vol établi dans un commissariat faisant mention du titre.
- **S'il s'agit d'une perte :** une déclaration de perte (modèle disponible sur le site de la préfecture).

- **2 photographies, fond uni et clair (bleu gris, gris clair- pas de fond blanc), de face, tête nue et droite, regard neutre, de format 3,5 cm x 4,5 cm, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes (norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).**

Une convocation sera envoyée par messagerie pour la prise des empreintes et la signature d'un talon photo, dès réception d'un dossier complet.

La prise des empreintes est effectuée exclusivement à partir de l'âge de 12 ans.

La signature du talon photo peut être effectuée par un des parents si le mineur se trouve dans l'impossibilité de l'effectuer.

La présence de l'enfant est cependant obligatoire le jour de la prise des empreintes et de la signature du talon photo, peu importe son âge.